RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

B.R. AUDIT
SAS au capital de 50 000 euros,
immatriculée au RCS d'ORLEANS sous le numéro 348 593 070,
dont le siège social est situé 55 BOULEVARD DE CHATEAUDUN 45000 ORLEANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 28 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-huit août,
À douze heures et trente minutes,

Au siège social,

Le Président de la société B.R. AUDIT, SAS au capital de 50 000 euros, divisé en 500 actions de 100 euros de valeur nominale chacune, a pris les décisions suivantes :

- Révocation et remplacement de la directrice générale ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

Le Président décide la révocation en date du 31 août 2026 du mandat de Directrice générale de Madame Laetitia CHATRON, née VERY, et son remplacement par la société LVC CONSEILS qui occupera la fonction de Directrice générale à compter du 1er septembre 2026 pour une durée illimitée.

La société LVC CONSEILS disposera des pouvoirs les plus étendus pour exercer son mandat.

Les frais engagés pour le compte de la société pourront être remboursés sur présentation de justificatif.
La rémunération des fonctions fera éventuellement l'objet d'une délibération ultérieure.

La société LVC CONSEILS, intervenant aux présentes par le biais de son représentant habilité, déclare en tant que de besoin accepter les fonctions auxquelles elle vient d'être nommée et qu'elle n'est frappée d'aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

[redacted]

Deuxième décision

Le président délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Le Président

Zone 